



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

# **AVIS PUBLIC**

## DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 1390 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé au 1390 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Avis donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

*Caroline Lamothe,*  
*Directrice générale et greffière-trésorière*